



Sommaire :

- Les Conseils Municipaux du 1^{er} semestre

- Avancement des travaux

- Festivités 2023

- Atelier décoration de Noël

- L'école est finie...

- Etat Civil

- Bibliothèque municipale

- Informations des associations

Editorial du Maire

Dans cette période où les communes sont partout en France le théâtre de troubles graves qui ciblent avec une extrême violence les symboles républicains, et bien que nous soyons dans nos campagnes épargnés, nous nous devons de rester vigilants et solidaires afin de pouvoir vivre dans un monde de paix.

Cela n'empêche pas de continuer notre mission au sein du Conseil Municipal et de continuer à développer et embellir notre Village.

Premier changement pour cette saison touristique, le plan de circulation et de stationnement.

Chacun de vous a compris que la fréquentation touristique entraîne des désagréments aux riverains, il était temps d'agir et c'est pourquoi nous avons décidé d'investir afin d'apporter une solution au stationnement qui devenait de plus en plus anarchique.

Chacun d'entre vous a reçu ou va recevoir une vignette « RIVERAIN » que je vous invite à apposer sur le pare-brise de vos voitures ainsi que des vignettes « INVITES ». Celles-ci permettront de vous identifier et d'éviter toute verbalisation si le besoin de faire intervenir la gendarmerie devenait indispensable.

Dès le 10 juillet les travaux de la Mairie vont débuter pour une période de 10 mois, des travaux conséquents qui permettront de faire d'importantes économies d'énergies et de réhabiliter l'étage en y créant une salle pour le personnel, une salle d'archives ignifugée ainsi que 3 studios.

Le 14 juillet, fête nationale, sera l'occasion de partager un moment convivial et de prouver notre attachement aux valeurs de la République.

Je vous souhaite un très bel été.



Contacts Mairie

29, Rue Grande 03140 CHARROUX

Mélodie vous accueille :

du lundi au jeudi de 14h00 à 17h30
et le vendredi de 9h00 à 10h30

Tel : 04 70 56 81 65

Port M. le Maire : 06 33 62 14 36

Email : mairiecharroux03@orange.fr

Site internet : www.charroux03.fr

Les Conseils Municipaux du 1^{er} semestre 2023

CM du 03 janvier 2023 :

➤ VALIDATION DE SERVICES D'UN AGENT DU SIAD

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Mairie de Chantelle relatif à la validation d'années IRCANTEC d'un ancien agent du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Développement de la région de Chantelle (SIAD), Syndicat dissout depuis le 31 décembre 2002. Madame MARMET, ancien agent, actuellement au régime CNRACL a demandé la validation de ses services IRCANTEC, ce qui entraîne une cotisation de son ancien employeur de 2 956,14 €. La Commune de Chantelle a donc réparti le montant dû entre toutes les communes adhérentes au SIAD dont faisait partie la Commune de Charroux, en fonction du nombre d'habitants au moment de sa dissolution.

La Commune de Charroux devra donc reverser à la Commune de Chantelle la somme de **183,19 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir, **PREND** acte de la somme à régler

➤ COMPTE RENDU DES REUNIONS DIVERSES

◆ **SDE 03** : Avec la société SPIE, le SDE 03 est venu faire des tests sur tous les lampadaires et projecteurs de la commune. Un devis va être transmis.

CM du 07 février 2023 :

➤ ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOM SIOULE ET BOUBLE

VU la délibération n° 06/2022 en date du 31 janvier 2022 portant élection des délégués au SIVOM Sioule et Bouble.

Comme M. GUYON Benjamin a été embauché au sein de cette structure, il convient de procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué suppléant qui siègera aux assemblées générales du SIVOM Sioule et Bouble.

M.M. GILIBERT et BRIOT resteront délégués titulaires et M. BRENAUDIÈRE délégué suppléant.

A obtenu : M. BERTRU Claude 10 voix

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé **délégué suppléant : M. BERTRU Claude**.

CM du 28 février 2023 :

➤ ACHAT DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire indique que M. et Mme MARIETTE mettent en vente un abreuvoir en pierre et propose de l'acquérir afin de l'installer en haut de la rue de l'Horloge à la place du poteau métallique.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, par neuf voix pour dont un pouvoir et une abstention,

DÉCIDE d'acheter l'abreuvoir en pierre appartenant à M. et Mme MARIETTE Jean moyennant le prix de 300 €.

➤ FÊTE DE LA SOUPE

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la SASU Terres de Couleurs pour la conception des 2 000 bols pour la Fête de la soupe. Suite aux différentes augmentations de matières premières et du coût de l'énergie, les bols seront facturés 3,75 € H.T. au lieu de 3 € l'année dernière. Le devis s'élève à 9 000 € T.T.C. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

➤ DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE CHARROUX POUR SIÉGER À LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE

VU la démission de Madame Brigitte GOYET de ses fonctions de 1^{ère} Adjointe au Maire et de son poste de Conseillère Municipale présentée à Monsieur le Préfet de l'Allier en date du 27 novembre 2021 et acceptée par ce dernier en date du 10 janvier 2022 ;

Le Maire invite à procéder à la désignation d'un représentant suppléant de la commune pour siéger à la Commission d'évaluation des transferts de charges au sein de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour dont un pouvoir et une abstention, **DÉSIGNE** pour siéger à la Commission d'évaluation des transferts de charges : Monsieur Clément BRIOT, 1^{er} Adjoint, représentant suppléant de la commune de Charroux.

CM du 04 avril 2023 :

➤ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ai quitté la salle, **à l'unanimité des membres présents**, **APPROUVE** et **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2022 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Les Conseils Municipaux du 1^{er} semestre 2023

CM du 04 avril 2023 (suite) :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 52 113,95 |
| | Réalisé : | 31 928,49 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 52 113,95 |
| | Réalisé : | 28 259,61 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|-----------|
| Dépenses | Prévu : | 55 143,53 |
| | Réalisé : | 23 445,28 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 55 143,53 |
| | Réalisé : | 47 384,55 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | - 3 668,88 |
| Fonctionnement : | 23 939,27 |
| Résultat global : | 20 270,39 |

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNE**

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Mme Françoise MATHURIN, doyenne de l'assemblée, après s'être fait présenter les résultats du compte administratif, et après que M. le Maire ai quitté la salle, **à l'unanimité des membres présents, APPROUVE et VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2022 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 676 264,15 |
| | Réalisé : | 335 707,24 |
| | Reste à réaliser : | 48 739,10 |
| Recettes | Prévu : | 676 264,15 |
| | Réalisé : | 386 030,75 |
| | Reste à réaliser : | 19 760,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 398 611,00 |
| | Réalisé : | 353 702,67 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 398 611,00 |
| | Réalisé : | 470 583,04 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | 50 323,51 |
| Fonctionnement : | 116 880,37 |
| Résultat global : | 167 203,88 |

➤ **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par Mme Carole DELAGE, Trésorière, à la clôture de l'exercice. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **VOTE** le compte de gestion 2022 budget assainissement, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, à l'unanimité des membres présents,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|-----------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 17 660,74 |
| - un excédent reporté de : | 6 278,53 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 23 939,27 |
| - un déficit d'investissement de : | 3 668,88 |
| - un excédent des restes à réaliser de : | 7 736,00 |
| Soit un excédent de financement de : | 4 067,12 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|--|-----------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : (EXCÉDENT) | 23 939,27 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 23 939,27 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (DEFICIT) | 3 668,88 |

Les Conseils Municipaux du 1^{er} semestre 2023

CM du 04 avril 2023 (suite) :

➤ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose aux membres de l'Assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par Mme Carole DELAGE, Trésorière, à la clôture de l'exercice. M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, **VOTE** le compte de gestion 2022 budget commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

➤ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, à l'unanimité des membres présents,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|------------|
| - un excédent de fonctionnement de : | 116 880,37 |
| - un déficit reporté de : | 0,00 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 116 880,37 |
| - un excédent d'investissement de : | 50 323,51 |
| - un déficit des restes à réaliser de : | 28 979,10 |
| Soit un excédent de financement de : | 21 344,41 |

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|---|------------|
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : (EXCÉDENT) | 116 880,37 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 116 880,37 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : (EXCÉDENT) | 50 323,51 |

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents : **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 38 087,00
Recettes : 30 351,00

Fonctionnement

Dépenses : 66 204,27
Recettes : 66 204,27

Pour rappel, total budget :

| | |
|------------------------------|----------------------------------|
| <u>Investissement</u> | |
| Dépenses : | 38 087,00 (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 38 087,00 (dont 7 736,00 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | |
| Dépenses : | 66 204,27 (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 66 204,27 (dont 0,00 de RAR) |

➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2023 des taxes directes locales, **DÉCIDE**, à l'unanimité de ses membres présents, **de ne pas augmenter** les taux d'impositions des contributions directes, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 41,90% pour un produit attendu de 209 123 €
- Taxe foncière (non bâti) 42,15% pour un produit attendu de 23 982 €
- Taxe d'habitation 12,84% pour un produit attendu de 26 054 €

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, à l'unanimité de ses membres présents : **VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 1 201 981,92
Recettes : 1 230 961,02

Fonctionnement

Dépenses : 594 014,37
Recettes : 594 014,37

Pour rappel, total budget :

| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| <u>Investissement</u> | |
| Dépenses : | 1 250 721,02 (dont 48 739,10 de RAR) |
| Recettes : | 1 250 721,02 (dont 19 760,00 de RAR) |
| <u>Fonctionnement</u> | |
| Dépenses : | 594 014,37 (dont 0,00 de RAR) |
| Recettes : | 594 014,37 (dont 0,00 de RAR) |

Les Conseils Municipaux du 1^{er} semestre 2023

CM du 04 avril 2023 (suite) :

➤ **ACHAT DE MATÉRIEL**

Monsieur le Maire indique que Mme Cécile VERGEZ, directrice de l'école de Charroux a acheté un mini réfrigérateur afin d'avoir des glaçons en cas de coup pour les élèves.

Le **Conseil Municipal**, ouï cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE de rembourser la somme de 129,99 € à Mme Cécile VERGEZ pour l'achat d'un mini réfrigérateur.

➤ **COMPTE RENDU DES REUNIONS DIVERSES**

◆ **Conseil d'école** : Les effectifs pour la rentrée scolaire se maintiennent.

◆ **Plus Beaux Villages de France** : M. le Maire s'est rendu à l'Assemblée Générale où le bilan financier et celui des activités ont été présentés.

CM du 09 mai 2023 :

➤ **CONVENTION MÉDECINE DU TRAVAIL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention signée avec le Centre de Gestion de l'Allier pour les visites médicales des agents communaux. Suite au décret n° 2022-551 du 13 avril 2022, une nouvelle convention a été reçue afin d'intégrer la réorganisation du service de médecine conformément à la réforme.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CM du 30 mai 2023 :

➤ **TRANSFERT DE LA MAIRIE**

Pendant les travaux de la mairie, le secrétariat sera transféré dans l'annexe de la Mairie en lieu et place de la bibliothèque ; la tenue des conseils municipaux, des mariages et des bureaux de vote sera transférée au 12 Grande rue dans la salle d'animation.

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au déménagement de la Mairie durant toute la période des travaux soit du 15 juin 2023 au 15 avril 2024 ;

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

DÉCIDE le transfert de la Mairie durant toute la période des travaux dans les différents lieux énumérés ci-dessus.

➤ **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT**

CONSIDÉRANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un saisonnier d'activité en application à l'article n° L.332-23-2° du code précité ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

DÉCIDE la création à compter du 01 juin 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

DÉCIDE la création à compter du 01 juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs à compter du 01 juin 2023

AUTORISE le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

DIT que les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget

➤ **DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - PROGRAMME 194 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE / SIGNALÉTIQUE**

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 2188 (21) - 194 : Autres immobilisations corporelles | 15 000,00 | 1323 (13) - 194 : Départements | 1 332,00 |
| | | 1323 (13) - 194 : Départements | 5 000,00 |
| | | 1641 (16) - 194 : Emprunts en euros | 8 668,00 |
| | 15 000,00 | | 15 000,00 |
| Total Dépenses | 15 000,00 | Total Recettes | 15 000,00 |

Tous les comptes rendus sont consultables sur notre site internet : www.charroux03.fr

Avancement des travaux

1. Réhabilitation du bâtiment de la Mairie :

Certains se souviendront sans doute de l'inauguration de la mairie le 15 novembre 1996. 27 ans après on se doit d'une mise en norme (isolation, accueil personnes à mobilité réduite, optimisation de chaque pièce...).

Mi-juin le bâtiment a entièrement été vidé par l'équipe municipale et quelques bénévoles.

Les travaux débuteront le 10 juillet.

Tout ce qui touche à l'école sera réalisé durant les vacances pour affecter le moins possible le travail en classe.

Le secrétariat de la mairie ainsi que l'agence postale ont été transférés à la bibliothèque (au fond de la cour arrière de la mairie). Tandis que les mariages, les conseils municipaux et les élections auront lieu à la salle d'animations qui ne pourra pas être louée jusqu'à la fin des travaux.

Le calendrier des travaux fixe impérativement la fin du chantier le 15 avril 2024.

Voici les entreprises qui ont été retenues pour effectuer les travaux :

| N° du lot | Lot | Entreprise retenue | Montant H.T. |
|-----------|---|--------------------------|--------------|
| 1 | Démolition - Curage- Structure | Caillot Frères | 33.050,22 € |
| 4 | Menuiseries extérieures bois - Fermeture | Alliance Menuiseries 63 | 125.444,00 € |
| 5 | Serrurerie | Delamaide | 18.233,30 € |
| 6 | Menuiseries intérieures | Didier Beaudonnet | 63.189,03 € |
| 7 | Plâtrerie – Isolation – Plafond - Peinture | Ets Métairie Mendès | 95.452,10 € |
| 8 | Carrelage - Faïences | Sarl Ambiance Céramique | 34.149,15 € |
| 9 | Chauffage - Plomberie - Sanitaire - VMC | Sarl Jean-Claude Laurent | 42.105,37 € |
| 10 | Electricité courants forts & courants faibles | CT-Elec | 44.719,00 € |

Ce projet est soutenu et financé par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Allier.



Signature des
marchés de
travaux avec
l'architecte
Mme Hélène
LECERF de
l'Atelier
OVERWALL

Avancement des travaux (suite)

2. Parking et Plan de circulation :

Le stationnement est autorisé pour les riverains sous réserve que la vignette soit apposée sur le pare-brise du véhicule. Si vous ne les avez pas encore, elles vous seront distribuées à la mairie pendant les heures d'ouverture de celle-ci. N'oubliez pas de nous informer lors d'un changement de véhicule afin qu'une nouvelle vignette vous soit remise. La précédente devra être détruite. Tout véhicule non muni de sa vignette sera susceptible d'être verbalisé. Malgré ces vignettes, le respect du stationnement dans les rues du village doit être respecté, nous comptons sur votre civisme.

A la fin de la saison, l'équipe municipale fera un bilan afin de se rendre compte si des modifications doivent être apportées sur le plan de circulation du village et la signalétique en place.



Un vif intérêt des habitants durant la présentation des parkings payants et du plan de circulation



Plan de circulation :
suivre le fléchage rouge

Avancement des travaux (suite)

3. Centrale photovoltaïque au sol :

Les travaux de construction de la centrale photovoltaïque au sol sur le plateau du Pérou sont reportés à l'automne prochain en raison du délai de raccordement au réseau électrique.

La société URBASOLAR envisage de faire une extension du projet, sur les parcelles cadastrées D n° 210, 211, 212 et 213 à la demande du propriétaire de ces dernières, qui déposera un permis de construire. Le conseil municipal soutient ce projet.

4. Fleurissement :

Début avril un tour de la commune a été réalisé avec Matthieu LARONDE et Jonathan LAURENT, les employés communaux, afin de se rendre compte des plantations réalisées l'an passé. Toutes ces plantes vivaces ont bien supporté l'hiver et leurs belles couleurs égayent nos ruelles. Nous avons donc décidé de continuer ce fleurissement. De nouvelles jardinières ont été mises en place. Dame nature faisant bien les choses, nombreuses de nos ruelles étaient fleuries par le lilas d'Espagne ou valériane ou centranthus ruber « Albus » et cette magnifique rose trémière que l'on pouvait découvrir à chaque coin de rue ; sans compter sur les habitants qui chaque année prennent plaisir à fleurir leur devant de porte et que nous remercions.



5. Travaux réalisés par nos employés communaux et certains élus :

Changement du réseau d'assainissement
Rue de la Poulaiillerie



Entretien de la voirie communale



Festivités 2023

Brocante :

| | |
|----------------|-------------|
| Emplacements | 10 013,00 |
| Repas | 6 263,00 |
| Buvettes | 7 792,00 |
| Total recettes | 24 068,00 € |
| Total Dépenses | 10 847,41 € |
| Bénéfice net | 13 220,59 € |



Après quelques années difficiles, notre célèbre brocante a retrouvé son effervescence.

Des visiteurs à n'en plus finir, des buvettes dévalisées, un vrai succès.

Un remerciement tout particulier à cette belle équipe de bénévoles pour leur engagement qui a permis la réussite de cette journée.



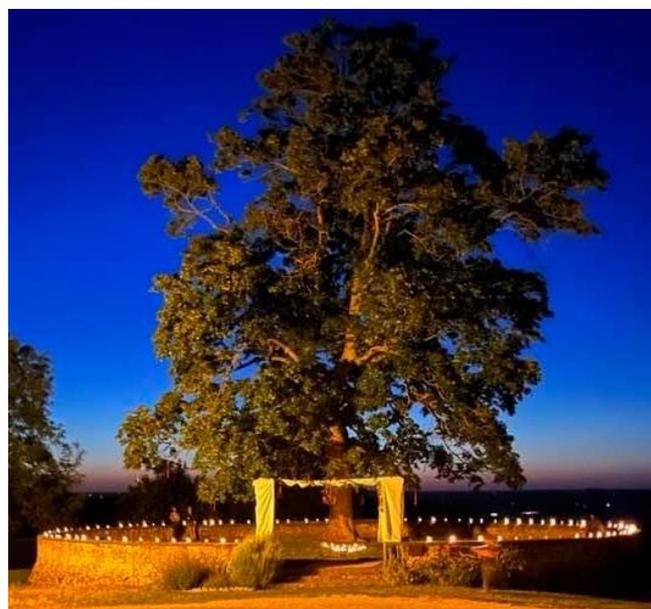
Nuit romantique :

Pour la 2^{ème} année, à l'initiative des « Plus Beaux Villages de France », la Nuit romantique a eu lieu à Charroux ce samedi 24 juin.

Grâce à la coordination de la maison du tourisme, plus particulièrement à Delphine, une visite commentée du Musée et une découverte de la poterie Terres de Couleurs et de la Boîte à sucres ont pu avoir lieu pour débiter cette soirée.

C'est au belvédère où trône cet arbre emblématique, un érable planté en 1842, que cette soirée s'est déroulée. Ce lieu s'était paré de notes douces et délicates pour fêter cette fin de journée estivale. Une cinquantaine de personnes, habitants et visiteurs, ont partagé l'apéritif offert par la municipalité.

Un grand merci à tous les bénévoles qui œuvrent en toute discrétion, mais qui rendent ces moments si conviviaux et agréables.



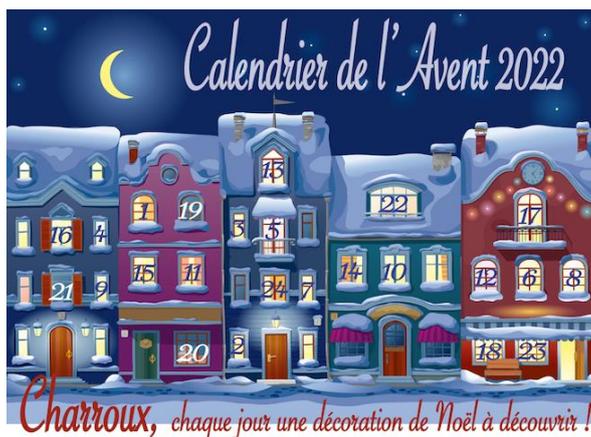
Atelier décoration de Noël

Cet atelier est ouvert à l'ensemble des habitants de notre village, souhaitant participer à la création de décoration de Noël. Moments de convivialité et de partage d'idées. Venez nous rejoindre !

Déjà des nouvelles idées ont été lancées et il est clair l'opération « Calendrier de l'Avent » sera renouvelée.

Si vous souhaitez participer, n'hésitez pas en nous en faire part avant mi-octobre pour rejoindre le groupe de bénévoles ; nos rencontres se feront toujours à la salle d'exposition.

Cette année plusieurs fenêtres dans une même rue pourront créer l'ambiance de Noël, et bien sûr chacun choisira sa décoration. Un appel est lancé, si vous avez dans le fond de votre garage : bois, rubans, cadres, palettes, tiges béton, n'hésitez pas à nous le faire savoir !



L'école est finie...

Pour la rentrée 2023 / 2024, ce seront 86 élèves répartis sur les 4 classes du RPI St Bonnet / Charroux. La commune recevra les CM1 et CM2 au nombre de 25 élèves.

Le SIVOS a remis des clés USB aux 13 élèves de CM2. On leur souhaite une pleine réussite au collège avec ce grand passage en 6^{ème}.



État Civil

NAISSANCE :

- Gabriel, Marie, Giuseppe **PERON** né le 07 avril 2023, domicilié 1, rue du Crest

MARIAGES :

- Donatien **PICARD** et Gaëlle **PRADAT**, le 27 mai 2023, domiciliés 7 rue des Vents
- Claude, Georges, Célestin **OULION** et Marianne, Laure **LABREGERE**, le 24 juin 2023, domiciliés 24 rue de la Paille

DÉCÈS :

- François, Henri, Michel **ROUILLER** décédé le 25 mai 2023, domicilié 9, rue de la Paille

Nouvelles de la Bibliothèque Municipale

Compte-tenu de l'occupation du local de la bibliothèque par les services de la mairie (bureau du maire, bureau de la secrétaire de mairie et agence postale), l'espace dédié à la bibliothèque est réduit et les horaires et jours d'accès un peu modifiés.

La bibliothèque sera donc ouverte le samedi de 14h30 à 16h comme d'habitude et le mercredi de 18h30 à 19h30 pour la période des vacances scolaires, en juillet et août, et de préférence sur rendez-vous en appelant le 06 72 50 55 17. A partir de septembre l'ouverture pourra se faire en dehors du samedi après-midi, uniquement sur rendez-vous.

Nous essaierons le plus possible de garnir la boîte à livres en compensation, ce que vous pouvez faire également à titre individuel. Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'attente de vous retrouver, nous vous souhaitons de belles lectures et un bel été.

Bien amicalement, Sylviane et les bénévoles de la bibliothèque

Informations des associations



Amicale des Monuments Historiques et des Sites de Charroux

Association loi 1901 - Fondée en 1972
33 Grande rue 03140 CHARROUX

Le but de L'AMH est de participer à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments et sites faisant partie du patrimoine communal de CHARROUX

En ce milieu d'année, nous souhaitons vous faire part des actions menées par l'amicale en 2023.



4 et 5 mars : Présence au 2^{ème} salon des patrimoines bourbonnais à Vichy.



En juin, installation en face du musée un banc en pierre taillé par un sculpteur présent lors de la 30^{ème} « Artistes et Artisans » 2022.

Bel été à toutes et à tous.



18 mars : Fête de la Saint Patrick en invitant 5 micro brasseurs à présenter leurs différentes bières.

Amicale des Monuments Historiques CHARROUX

5-6 AOÛT 2023
CHARROUX Allier

31^{ème}
RENCONTRE
ARTISTES
ARTISANS

Samedi 15h à 22h
Guinguette en soirée

Dimanche 10h à 19h

Animations
Buvette-Restaurant

Infos : 04 70 56 87 71

Le 5 et 6 août 2023 aura lieu le 31^{ème} rencontre « Artistes et Artisans »
Pour la réussite de cette manifestation, nous comptons sur la présence de nombreux bénévoles.



Club Sportif Charlois

Cette année encore et comme tous les ans depuis 2000, le club est allé représenter le village lors de la 24^{ème} édition du tournoi de football vétérans des « Plus Beaux Villages de France », organisé cette année à Barfleur en Normandie. Lors de cette édition, la valeureuse équipe a terminée 12^{ème} sur 16 et espère continuer à progresser l'année prochaine à Monflanquin.



Informations des associations



Musée de Charroux et de son canton

5 Rue de la Poulailleterie 03140 CHARROUX

www.musee-charroux.net avec accès à la visite virtuelle,

Facebook : Musée de Charroux en Bourbonnais et Instagram.

Après avoir participé au Salon de PBPA à Vichy et au Salon du tourisme local à Saint-Pourçain et accueilli le cours sur les Templiers d'Annie Regond, l'Association a rouvert en avril les portes du musée de Charroux, en engageant Alexia Mosnier en service civique, soutenue à l'accueil à partir de juin par Marie-Fleur Dolidon. Nous avons constaté un retour des groupes, très divers et toujours intéressés : de plus de 50 motards venus de toute la France aux 13 enfants de la Sabotée cussétoise passionnés par les photos mystères.

Après l'Assemblée générale tenue le 13 mai, les membres ont célébré la Nuit des Musées où les visiteurs ont pu explorer le musée sous un autre angle à la lueur des lampes torches. Et lors de la Nuit romantique a eu lieu une visite thématique du musée consacrée à l'histoire du Belvédère.

Nous remercions la famille de Michel Fournier pour le don de la veste de cuir et de l'uniforme de Michel Fournier, l'un des derniers chefs des Pompiers de Charroux. Vous pouvez venir les voir exposés depuis le 14 juin dans la vitrine des pompiers et en profiter pour redécouvrir ou découvrir toute l'histoire de Charroux, des maquettes du castrum gallo-romain ou de la Commanderie, en passant par le sarcophage mérovingien (ou celui des Templiers), jusqu'à la tour de défense et aux ateliers des artisans charlois, sans oublier notre Belle nue inconnue !

L'entrée pour les membres de l'Association est gratuite. Les bénévoles sont bienvenus ! A partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août le musée sera ouvert tous les jours, de 11h à 13h et de 14h à 19h.

Soirée dans le jardin du musée *Autour de Guy Renne* le 23 août 2023 à 18h
Olivier Renne accompagnera musicalement une lecture de poèmes de Thérèse Renne et d'Evelyne Sinnassamy.



Saison 2022-2023 au yoga

Cette nouvelle saison de yoga à Charroux s'est bien déroulée avec notre nouveau professeur Cyril Noyelle qui nous a ouvert les yeux sur une nouvelle forme de yoga « pratique posturale et respiratoire d'attention à soi qui permet de dissoudre les tensions inutiles tout en cultivant la souplesse, la force et surtout la sagesse » Méthode qu'il a patiemment développée de septembre à juin, saison de transition pour la plupart d'entre nous ! Pari gagné puisque nous envisageons de prolonger l'expérience la saison prochaine avec Cyril et toujours le vendredi à partir de 17h pour 2 cours d'une heure 30 de 17h à 18h30 et de 18h45 à 20h15.

Les cours continuent salle du centre de loisirs (près du stade) à partir du 08 septembre, et nous remercions par avance la municipalité pour le prêt gratuit de la salle.

Afin de prendre rendez-vous pour la saison prochaine, et si vous êtes intéressé(e) par l'un ou l'autre des cours à partir de septembre, n'hésitez pas à me contacter :

Sylviane MEUNIER tél. 04 70 56 89 73 ou 06 72 50 55 17 ou « sylvianne.meunier@wanadoo.fr »



Cyril avec quelques élèves... le cours et le pot de fin d'année...

